

Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de Conseiller absent : 4

Pouvoirs 0

Date de la Convocation : 28/03/25

Date d'affichage : 28/03/25

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, WEBER Corinne, M GABILLET François, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien, et VARLET Geoffroy.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUSSE Céline et M DREYFUS Eric.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27/02/2025
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : Budget photovoltaïque : Approbation du compte financier unique (CFU)
- Délibération : Budget photovoltaïque : Affectation des résultats de l'exercice 2024
- Délibération : Budget photovoltaïque : Approbation du Budget Primitif 2025
- Délibération : Budget commune : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)
- Délibération : Budget commune : Affectation des résultats de l'exercice 2024
- Délibération : Budget commune : Approbation du Budget Primitif 2025
- Délibération : Taux d'imposition 2025
- Délibération : Demande de subventions (APAJH de l'Ain)
- Délibération : Demande de subventions (SPA de Mâcon)
- Délibération : Demande de cotisation Veyle Straubenhardt 2025
- Délibération : Demande de subventions (AFMTELETHON)
- Délibération : Demande de subventions (Banque Alimentaire)
- Délibération : Demande de subventions (Restaurants du Cœurs)
- Délibération : Demande de subventions (MFR Bâgé-le-Châtel)
- Délibération : Demande de subventions (CSFS)
- Délibération : Demande de subventions (PEP01)
- Délibération : Demande de subventions (EREA Claude Brosse)
- Délibération : Demande de subventions (Chambre de Métiers et de l'artisanats)
- Délibération : Demande de subventions (BTP CFA)

- Délibération : Demande de subventions (RCVS)
- Délibération : Demande de subventions (MFR Pont-de-Veyle)
- Délibération : Demande de subventions (MFR Montluel)
- Délibération : Demande de subventions (Les Papillons Blancs)
- Délibération : Demande de subventions (Valentin HAUY)
- Délibération : Demande de subvention (France ADOT 01)
- Délibération : choix de l'entreprise pour la réfection du parking de la salle des fêtes
- Questions diverses

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

* Approbation du Conseil Municipal du 27/02/2025

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2025 ; aucune observation est faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Délibérations

Délibération n°25004 : Budget Photovoltaïque : Approbation du compte financier unique (CFU)

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la commission des Finances ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Cruzilles-lès-Mépillat ;

VU le compte Financier Unique 2024 de la Commune de Cruzilles-lès-Mépillat ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments ci-dessous ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	76 243,74	10 000,00	86 243,74
	Recettes réalisées (1)	B	4 065,00	7 875,54	11 940,54
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	83 665,43	31 599,14	115 264,57
	Dépenses réalisées (1)	E	44 398,40	4 108,74	48 507,14
	Restes à réaliser	F	27 000,00	0,00	27 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-40 333,40	3 766,80	-36 566,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 421,69	21 599,14	29 020,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-32 911,71	25 365,94	-7 545,77
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-27 000,00	0,00	-27 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-59 911,71	25 365,94	-34 545,77

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°25005 : Budget Photovoltaïque - Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le Compte financier Unique de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 766.80 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	21 599.14 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	25 365.94 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-32 911.71 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-27 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-59 911.71 €
AFFECTATION (2) = d.	25 365.94 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	25 365.94 €
3) Report en exploitation R 002	0.00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Délibération n°25006 : Budget Photovoltaïque - Approbation du Budget Primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif photovoltaïque 2025, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 13 692.00 €
Dépenses d'investissement : 78 434.74 €
Recettes d'investissement : 83 702.54 €

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 692,00	13 692,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		13 692,00	13 692,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 523,03	83 702,54
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	27 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 32 911,71	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		78 434,74	83 702,54
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		92 126,74	97 394,54

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif photovoltaïque 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif photovoltaïque 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 692,00	13 692,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		13 692,00	13 692,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 523,03	83 702,54
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	27 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 32 911,71	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		78 434,74	83 702,54
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		92 126,74	97 394,54

Délibération n°25007 : Budget Commune : Approbation du compte financier unique (CFU)

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis de la commission des Finances ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Cruzilles-lès-Mépillat ;

VU le compte Financier Unique 2024 de la Commune de Cruzilles-lès-Mépillat ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments ci-dessous ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	778 853,74	664 528,00	1 443 381,74
	Recettes réalisées (1)	B	357 987,62	692 074,33	1 050 061,95
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	846 660,00	730 917,81	1 577 577,81
	Dépenses réalisées (1)	E	530 743,47	552 911,38	1 083 654,85
	Restes à réaliser	F	53 283,18	0,00	53 283,18
Différences entre les titres et les mandats			Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-172 755,85
Résultats antérieurs reportés			Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	67 806,26
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)			Excédent /déficit	G + H	-104 949,59
Différence entre les restes à réaliser			Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-53 283,18
Résultat cumulé			Excédent /déficit	G + H + I	-158 232,77

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°25008 : Budget Commune - Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le Compte financier Unique de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		139 162,95 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		76 389,81 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		215 552,76 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-104 949,59 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-53 283,18 €
Besoin de financement F	=D+E	-158 232,77 €
AFFECTATION = C	=G+H	215 552,76 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		158 232,77 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		57 319,99 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Délibération n°25009 : Budget Commune - Approbation du Budget Primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif commune 2025, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 13 692.00 €
Dépenses d'investissement : 78 434.74 €
Recettes d'investissement : 83 702.54 €

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	471 980,00	630 212,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	53 283,18	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 104 949,59	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		630 212,77	630 212,77

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	739 326,42	682 006,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 57 319,99
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		739 326,42	739 326,42
TOTAL DU BUDGET (4)		1 369 539,19	1 369 539,19

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif commune 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif commune 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	471 980,00	630 212,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	53 283,18	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 104 949,59	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		630 212,77	630 212,77

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	739 326,42	682 006,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 57 319,99
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		739 326,42	739 326,42
TOTAL DU BUDGET (4)		1 369 539,19	1 369 539,19

Délibération n°25010 : Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21/03/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	13.90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	32.45 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	46.96 %
---	---------

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	13.90 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	32.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	46.96 %

Délibération n°25011 : Demande de subventions

L'association de l'APAJH de l'Ain dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet aide des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre du soutien individuel dans ses démarches de toute personne en situation de handicap, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 1^{er} avril 2025, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande.

Au vu, de la demande, il est proposé :

- De Refuser à l'association l'APAJH de l'Ain une subvention

Délibération n°25012 : Demande de subventions

L'association de la SPA de Mâcon dont le siège est à Mâcon a pour objet la fourrière animale.

Dans le cadre du bon déroulement, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière de 1€ par habitants soit (976*1) 976.00 €.

A l'appui de cette demande en date du 30 mars 2025, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association de la SPA de Mâcon une subvention de 976.00 euros (en faveur de la fourrière animale). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25013 : Demande de cotisation Veyle Straubenhardt 2025

Le comité de Jumelage Veyle-Straubenhardt est une association dont le siège est à Pont-de-Veyle a pour objet de favoriser, les échanges scolaires, sportifs, culturels, sociaux...

Dans le cadre de ses échanges, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 10 février 2025, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder au Comité de Jumelage de Veyle-Straubenhardt une subvention de 50 euros pour l'année 2025. Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25014 : Demande de subventions

L'association de l'AFMTELETHON dont le siège est à Paris a pour objet d'être acteur de prévention et contribue à l'information sur les maladies neuromusculaires, leur prise en charge médicale, les dispositifs existants et les avancées de la recherche via l'organisation de réunions d'information, l'envoi de supports et la réalisation de newsletter ; mobilisation au sein des instances de représentations dans les domaines du handicap et de la santé pour défendre et faire respecter les droits des personnes en situation de handicap et des usagers de la santé.

Dans le cadre de la prévention et du soutien aux personnes handicapées, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 10 juillet 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention.

Au vu, de la demande, il est proposé :

- De ne pas accorder à l'association de l'AFMTELETHON une subvention

Délibération n°25015 : Demande de subventions

L'association de la Banque Alimentaire de l'Ain dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet la réception de contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Dans le cadre de l'aide alimentaire, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 18 novembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte le CERFA de demande de subvention, ainsi que le rapport moral et financier.

Au vu, de la demande, il est proposé :

- De refuser à l'association La Banque Alimentaire une subvention

Délibération n°25016 : Demande de subventions

L'association des Restaurants du Cœurs dont le siège est à Péronnas a pour objet l'aide alimentaire, l'insertion sociale et de l'accompagnement des personnes en difficulté.

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 28 novembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention.

Au vu, de la demande, il est proposé :

- De ne pas accorder à l'association des restaurant du cœur une subvention

Délibération n°25017 : Demande de subventions

L'association de la MFR de Bâgé-le-Châtel dont le siège est à Bâgé-Le-Châtel a pour objet la formation aux métiers de l'agriculture et paysagiste.

Dans le cadre de l'enseignement (dont elle a deux enfants de Cruzilles-lès-Mépillat), elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière de 100 €.

A l'appui de cette demande en date du 6 décembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite mentionnant le nom de l'élève.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association MFR de Bâgé-le-Châtel une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25018 : Demande de subventions

L'association du CSFS (Centre Sauvegarde Faune Sauvage) dont le siège est à Montagnole (73) a pour objet centre de soins de la faune sauvage.

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 22 janvier 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte le CERFA de demande de subvention et la fiche explicative du centre.

Au vu, de la demande, il est proposé :

- De ne pas accorder à l'association du CSFS une subvention

Délibération n°25019 : Demande de subventions

L'association des PEP01 dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet l'attribution de subvention (Urgence, restaurant scolaire, classe environnement et vacances)

Dans le cadre de l'enseignement, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 6 novembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite et la liste des aides accordées sur Cruzilles-lès-Mépillat (un enfant a bénéficié d'aides pour un montant total de 70.00 €).

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association PEP01 une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25020 : Demande de subventions

L'association de l'EREA Claude Brosse dont le siège est à Charnay-lès-Macon a pour objet l'enseignement d'élève issus de catégorie socio-professionnelles défavorisées ou très défavorisées.

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 11 décembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande ainsi que la liste des élèves habitants Cruzilles-lès-Mépillat (un élève concerné)

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association de l'EREA Claude Brosse une subvention de 50 euros (en faveur de l'enseignement aux élèves les plus démunies professionnellement). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25021 : Demande de subventions

L'association de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet l'insertion et l'emploi des jeunes.

Dans le cadre de l'insertion et l'emploi des jeunes, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 12 février 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une fiche explication de leur dispositif (accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle, découverte des métiers...).

Au vu, de la demande, il est proposé :

- D'accorder à l'association de la chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain une subvention de 50 euros (en faveur de l'enseignement aux élèves les plus démunies professionnellement). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25022 : Demande de subventions

L'association du BTP CFA Ain dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet la formation du Bâtiment et des Travaux Publics

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 20 janvier 2025, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande de subvention et la liste des élèves habitant Cruzilles-lès-Mépillat (deux élèves concernés).

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association du BTP CFA AIN une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25023 : Demande de subventions

L'association du RCVS (Rugby Club Veyle Saône) dont le siège est à Pont-de-Veyle a pour objet l'enseignement du rugby.

Dans le cadre de la formation, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière de 50 € par licencié habitant Cruzilles-lès-Mépillat, soit 8 élèves, soit un total de 400 €.

A l'appui de cette demande en date du 11 décembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte un courrier de demande ainsi que la liste des élèves habitants Cruzilles-lès-Mépillat (huit élèves concernés)

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association du RCVS une subvention de 180 euros (en faveur de l'enseignement aux élèves les plus démunies professionnellement). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25024 : Demande de subventions

L'association de la MFR de Pont-de-Veyle dont le siège est à Pont-de-Veyle a pour objet la formation aux métiers du sanitaire et social et de la restauration.

Dans le cadre de l'enseignement (dont elle a deux enfants de Cruzilles-lès-Mépillat), elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 4 décembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite mentionnant les noms des élèves.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association MFR de Pont-de-Veyle une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25025 : Demande de subventions

L'association de la MFR de Montluel dont le siège est à Montluel a pour objet la formation aux métiers de l'agriculture.

Dans le cadre de l'enseignement (dont elle a un enfant de Cruzilles-lès-Mépillat), elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 14 novembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite mentionnant le nom de l'élève.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association MFR de Montluel une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25026 : Demande de subventions

L'association des Papillons Blancs dont le siège est à Hurigny a pour objet l'accueil des enfants et adultes en situation de handicap mental ou de troubles du spectre de l'autisme

Dans le cadre de l'enseignement, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 6 novembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- Refuse d'accorder à l'association Les Papillons Blancs une subvention
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25027 : Demande de subventions

L'association de Valentin HAUY dont le siège est à Macon a pour objet d'aider les déficients visuels.

Dans le cadre de l'enseignement, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 27 février 2025, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- D'accorder à l'association Valentin HAUY une subvention de 50 euros (en faveur de l'apprentissage des jeunes). Cette dépense sera imputée au chapitre 65
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25028 : Demande de subventions

L'association de France ADOT 01 dont le siège est à Bourg-en-Bresse a pour objet la sensibilisation au Don d'Organes

Dans le cadre de l'enseignement, elle a sollicité auprès de la commune de Cruzilles-lès-Mépillat, une aide financière.

A l'appui de cette demande en date du 4 novembre 2024, l'association a adressé un dossier à M. BOYER Dominique qui comporte une demande écrite.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut également aider il est proposé :

- Refuse d'accorder à l'association France ADOT 01 une subvention
- D'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires

Délibération n°25029 : Choix de l'entreprise pour l'extension du parking de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parking de la salle des fêtes ne comportent pas assez d'emplacement C'est pourquoi, il a été décidé d'agrandir le parking de la salle des fêtes.

La commune a fait appel à trois entreprises pour des devis :

- L'entreprise BERGER TP : pour un montant de 30 585.60 TTC
- L'entreprise SOCAFL : pour un montant de 39 343.20 TTC
- L'entreprise DE GATA pour un montant de 37 017.60 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

➤ **L'entreprise BERGER TP a été retenue**

*** Compte-rendu de réunions**

✓ *Conseil communautaire*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 24 mars à Saint-Jean-sur-Veyle et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Affaires générales
 - a. Election d'un vice-président et modification de la représentation communautaire au sein de différentes instances.
2. Finances
 - a. Vote des comptes de gestion 2024
 - b. Vote des comptes administratifs 2024
 - c. Affectation des résultats 2024
 - d. Vote des budgets primitifs 2025
 - e. Fiscalité : vote des taux
 - f. Fiscalité : fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatique et la Prévention des Inondation (GEMAPI)
 - g. Subvention aux associations
 - h. Autorisations de programme / crédits de paiement – ouvertures et mises à jour sur le budget principal
 - i. Annulation de la délibération n°20241028-11DCC du 28 octobre 2024 – acquisition d'un local à usage de stockage situé sur la commune de Laiz auprès de la SCI le Clos d'Ursula
 - j. Acquisition d'un bâtiment industriel situé sur la commune de Laiz auprès de la SCI 4D
3. Accompagnement des communes
 - a. Contrat Avenir Communauté – Attribution de fonds de concours
 - b. Participation de la Communauté de communes au programme ACTEE – Fonds CHENE – Saison 4
 - c. Fonds Vélo – Commune de Vonnas « Avenue des Sports »
4. Transition écologique et mobilités
 - a. Pacte territorial avec l'ANAH pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) France Rénov'
5. Affaires générales
 - a. Modification des délégations d'attribution du Conseil communautaire au Bureau

6. Attractivité du territoire et développement économique
 - a. Autorisation de servitude de passage au profit de la société SCHMIT TP – ZA les Teppes
 - b. Zones d'Activités Touristiques de Cormoranche-sur-Saône et Vonnas – Vote des tarifs complémentaires
 - c. Achat d'un mobil-home d'occasion au Camping du Renom à Vonnas
 - d. Convention de partenariat avec France Active Ain pour 2025
7. Services aux publics et aux familles
 - a. Renouvellement de la convention partenariale avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour la prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers volontaires par les services périscolaires
8. Ressources humaines
 - a. Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction : modification
 - b. Modification du tableau des emplois

✓ *SMIDOM*

Madame BIGOT Agnès, adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 14 mars à Saint-Didier-sur-Chalaronne et dont l'ordre du jour était le suivant ;

- 1 Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n°34 du 7 février 2025
- 2 Présentation du compte financier unique 2024
- 3 Délibération approbation du CFU 2024
- 4 Présentation du budget 2025
- 5 Délibération du budget primitif 2025
- 6 Présentation du référentiel des coûts ADEME
- 7 Action contre les taux de refus emballages
- 8 Etat des lieux sur les points d'apports ordures ménagères pour l'année 2024
- 9 Délibération extinction de créances

✓ *Cantonaïde*

Madame MARMIER Noëlle, adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à l'assemblée générale qui a eu lieu le 22 mars à Saint-André-d'Huiariat et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Aide alimentaire 2024
2. Les objectifs de 2025
- 3.

✓ *Conseil d'école*

Madame MARMIER Noëlle, adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 18 mars et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Carte scolaire et prévision d'effectifs pour la rentrée scolaire 2025
2. Résultats des évaluations nationales passées en période 1
3. Soutien scolaire
4. Point médical
5. Projets scolaires en cours ou à venir
6. Climat scolaire et bien-être à l'école

* Informations et Questions diverses

- Il y a une voiture suspecte vers le lavoir à Lagnat, la gendarmerie est au courant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Secrétaire
Noëlle MARMIER



Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 10 avril 2025
Le Maire,
Dominique BOYER

